



Procès-Verbal de la réunion du Conseil Municipal Séance ordinaire du 13 Février 2026

CONSEILLERS
En exercice : 8
Quorum : 5

L'an deux mille vingt-six le 13 Février à 19H02, les membres du Conseil Municipal de la commune de Saint Léry se sont réunis en salle du conseil sur convocation de Mr MANENC Daniel.

Présents : 7 Mr MANENC Daniel, Mme ROCHERON Isabelle, Mme CONOIR Dominique, Mme ZUCCOLOTTO Sophie, Mr MARIVINT Xavier, Mr MAROT Daniel, Mr GILLET Corentin

Absent : 1 Mr JOSSE Titouan

Pouvoirs : 0

Secrétaire de séance Mr MARIVINT Xavier

Date de convocation 13 Février 2026

ORDRE DU JOUR

DELIB20260213-1 : CONTINUITE DE REGLEMENT DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

NB : Les délibérations, initialement prévues, concernant le vote du CFU et de l'affectation du résultat ont été suspendues, en raison d'un incident technique à la DGFiP.

Délibérations adoptées

DELIBERATION20260213-1

CONTINUITE DE REGLEMENT DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Afin d'assurer une continuité dans le règlement des investissements et en complément des recettes à réaliser.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'**autoriser** Monsieur le Maire à mandater les dépenses à hauteur de 25% des crédits inscrits de 2025, soit :

Chapitres	Budget voté en 2025	Dépense autorisée
20 – Immobilisations incorporelles (article 203)	43 749,00 €	10 937,25 €
21 – Immobilisations corporelles (article 21538)	276 244,62 €	69 061,15 €

Fin de séance à 20h00
En préfecture le 16 Février 2026
Affichée le 16 Février 2026

Fait et délibéré en Mairie,
Pour copie certifiée conforme au
Registre des Délibérations
A St LÉRY, le 13 Février 2026.
Le Maire,
Mr Daniel MANENC